

**CONCOURS EXTERNE D'INGENIEUR TERRITORIAL
Session 2023**

**CURSUS DE FORMATION AYANT CONDUIT AU DIPLÔME PRÉSENTÉ POUR CONCOURIR
(toutes les années doivent être précisément renseignées)**

NOM : **Prénom :**

Numéro identifiant :

CANDIDATS JUSTIFIANT D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR L'ÉTAT D'UN NIVEAU ÉGAL OU
SUPÉRIEUR À 5 ANNÉES APRÈS LE BACCALAURÉAT :

➔ Justificatifs permettant d'instruire la recevabilité du diplôme présenté :

Les candidats doivent fournir la copie du :

Diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues aux articles L.642-1 et suivants du code de l'éducation susvisé ou **diplôme d'architecte** ; dans ce cas, ne pas compléter le tableau ci-dessous.

OU

Diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à **cinq années d'études supérieures** après le baccalauréat correspondant à l'une des spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Dans ce second cas uniquement, les candidats doivent joindre obligatoirement au dossier de candidature :

- les relevés de notes relatifs aux enseignements scientifiques ou techniques suivis durant les deux dernières années du diplôme présenté * ;
- la fiche Europass ;
- tout document comportant le détail des matières suivies du diplôme présenté *. Il s'agit notamment des éléments relatifs aux coefficients, valeurs, volume horaire annuel etc., permettant d'en apprécier le caractère scientifique ou technique ;
- le tableau ci-dessous dûment complété :

	Année universitaire	Type de diplôme (DEA, DESS, MASTER I, II, Pro...)	Intitulé : Série/ Mention /	Spécialité/Discipline/ Option	Université / Faculté
1 ^{re} année /				
2 ^e année /				
3 ^e année /				
4 ^e année /				
5 ^e année /				

RAPPEL : l'appréciation du caractère scientifique ou technique de votre diplôme peut nécessiter la saisine de la commission d'équivalence placée auprès du CNFPT.

L'instruction des dossiers d'équivalence peut être longue (environ 4 mois pour les dossiers complets) : nous recommandons aux candidats de ne pas hésiter à saisir le plus en amont possible la commission d'équivalence.

* **Master 1 et 2, Maîtrise et DEA ou DESS...**